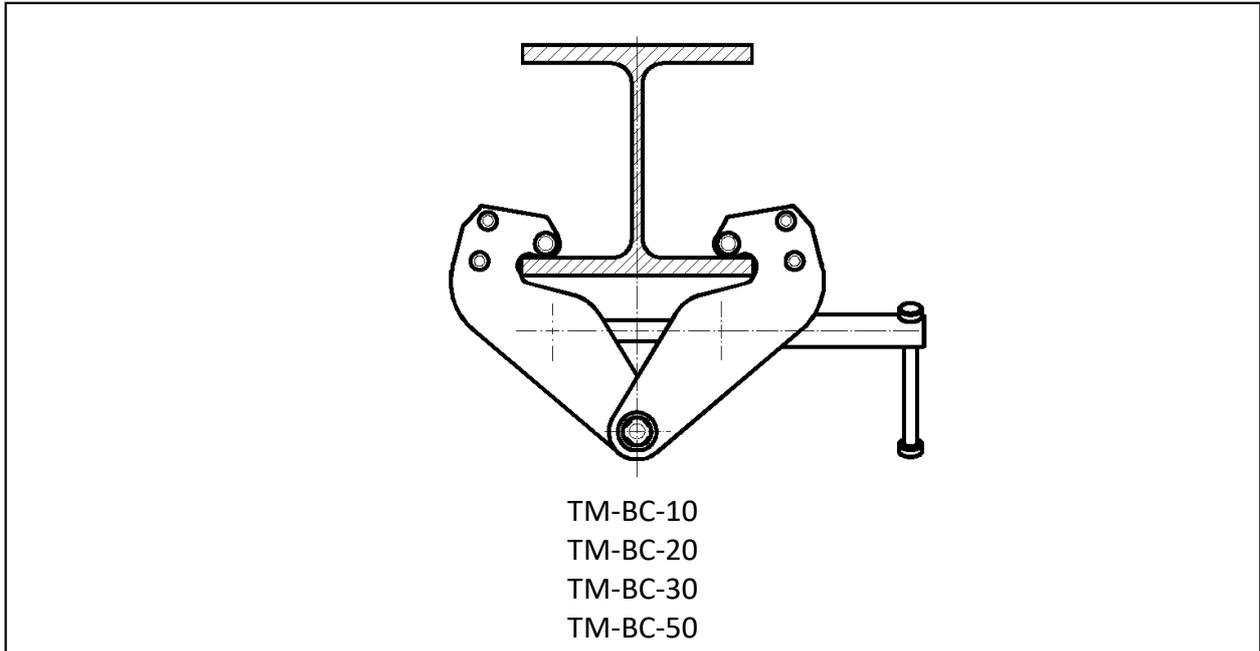


Traduction de l'instruction de service originale en langue allemande au sens de la norme EG- 2006/42/CE



Les pinces à poutres TM sont conformes à la directive CE relative aux machines 2006/42/CE et ont fait l'objet d'un essai de type par l'organisme de certification TÜV-Rheinland [Service de contrôle technique allemand].

La présente instruction de service est à lire avant l'utilisation des pinces à poutres TM.
Elle contient des informations importantes concernant la sécurité et l'utilisation.

MENTIONS LÉGALES

THIELE GmbH & Co. KG, Werkstrasse 3, 58640 Iserlohn, Allemagne

Tél. : +49(0)2371/947-0

Email : info@thiele.de

© THIELE GmbH & Co. KG, 2022. Tout droit réservé

EXPLICATION DES PICTOGRAMMES



Attention !

Le non-respect de ces consignes peut entraîner de graves blessures corporelles, voire la mort.



Note

Conseils utiles pour le fonctionnement des pinces à poutres et informations complémentaires

#

Indique des modifications apportées par rapport à la version précédente.
(En raison du nombre important de modifications, certaines ne seront pas indiquées séparément dans cette version)

1 DESCRIPTION ET UTILISATION CONFORME

Les pinces à poutres TM de THIELE servent de points d'accrochage sûrs pour dispositifs de levage (en particulier palans manuels à chaîne TM et palans à levier TM) sur des profils porteurs en acier. Elles servent uniquement d'ancrage et ne doivent pas être utilisées comme moyens de levage dans des traverses de levage ou comme pinces ou grappins.

Les pinces à poutres TM ne doivent être utilisées :

- que dans le cadre des portances autorisées (voir le chapitre 10),
- que dans le cadre des limites de température admissibles (voir le chapitre 5),
- que par des personnes instruites et chargées de la tâche,
- qu'avec les dispositifs de sécurité présents et non endommagés,
- qu'avec des poutres d'acier appropriées, disponibles dans le commerce,
- qu'avec des dispositifs de levage appropriés et agréés.

2 CONSIGNES DE SÉCURITÉ

	<p>Risque de blessure ! Ne pas se tenir sous des charges en suspensior N'utiliser que des pinces à poutres en parfait éta</p>	
--	--	--

Le non-respect des consignes de sécurité et une installation, une utilisation ou une maintenance inadéquate peuvent entraîner la mort, des blessures graves ou des dommages matériels !

La société THIELE se dégage de toute responsabilité pour tout dommage résultant du non-respect des consignes, normes et mises en garde énoncées !

Tout travail avec ou sur des pinces à poutres est strictement interdit sous l'influence de drogues, de médicaments qui altèrent les sens et/ou de l'alcool !



- **Les pinces à poutres ne sont pas homologuées pour le transport de personnes !**
- **L'utilisation sur les chantiers de construction est interdite !**
- Les opérateurs, les monteurs et le personnel de maintenance doivent notamment respecter la présente instruction de service, les documents de l'Association d'assurance responsabilité civile des employeurs DGUV V 1, DGUV V 52, DGUV R 109-017 et DGUV I 209-013 (*Berufsgenossenschaftliche Dokumentation, Allemagne*).
- En République fédérale d'Allemagne, le décret sur la sécurité et la santé au travail (« Betriebssicherheitsverordnung », BetrSichV) doit être appliqué et la règle technique pour la sécurité opérationnelle (« Technische Regel für Betriebssicherheit ») TRBS 1201, en particulier l'annexe 1, chapitre 2 « Dispositions spéciales pour l'utilisation d'équipements de travail pour le levage de charges » doit être observée.
- En dehors de l'Allemagne, les réglementations spécifiques du pays d'exploitation sont à respecter.
- Les consignes concernant la sécurité, le montage, la manipulation, le contrôle et l'entretien contenues dans l'instruction de service correspondante et les documentations mentionnées sont à mettre à la disposition des personnes concernées.
- Veiller à ce que cette instruction de service soit conservée et disponible à proximité de la pince à poutre pendant toute sa durée d'utilisation.

Pour des remplacements, contacter le fabricant. Voir également chapitre 9.



- **Porter un équipement de protection personnelle pour tous travaux !**
- Montages, démontages, contrôles et maintenances ne doivent être effectués que par des personnes autorisées et habilitées.



- **Les opérateurs sont tenus d'inspecter visuellement les dispositifs de sécurité avant chaque utilisation et, si nécessaire, effectuer un test de fonctionnement.**
- Ne jamais soumettre les pinces à poutres à des charges supérieures à la portance indiquée.
- Si une charge doit être supportée simultanément par deux pinces à poutre, la capacité de charge de chaque pince à poutre doit être au moins égale à la masse de la charge. La traction oblique doit être ici exclue.
- Vérifier que les points d'accrochage sont en mesure de supporter les forces résultantes sans déformations.
- Ne fixer que des charges (y compris la masse du dispositif de levage accroché) inférieures ou égales aux capacités de charge des pinces à poutre.
- Les pinces à poutres sont à positionner à la verticale des centres de gravité des charges. Ne pas 'faire traîner' ou 'tirer en biais' avec un dispositif de levage accroché.
- Ne lever que des charges libres qui ne sont ni fixées ou ancrées.
- La procédure de levage ne doit être lancée que s'il est garanti que la charge est correctement élinguée.
- N'actionner la broche qu'avec une force manuelle et sans extension du levier.
- S'assurer qu'aucune personne, ni soi-même, ne se trouve dans la zone de déplacement de la charge (zone dangereuse).



- **Pas d'utilisation via les personnes.**
- Ne jamais faire balancer de charges en suspension.
- Les charges en suspension doivent être en permanence sous surveillance.



- **Ne pas monter de pinces à poutres dans la zone de travail de chariots.**
- **Ne jamais ouvrir des pinces à poutres sous charge.**
- **Ne pas utiliser les pinces à poutres comme grappins ou tampons.**
- Ne pas forcer pour mettre des pinces à poutres et des dispositifs de levage en position.
- Il est interdit d'utiliser des pinces à poutres sans protection anti-rotation.
- Éviter les chocs.
- Ne pas utiliser les pinces à poutres en combinaison avec des procédés de coupage ou de soudage.
- Toute modification, tout ajout ou toute transformation structurels sont interdits.
- Ne jamais mettre en place des raccordements non autorisés entre les pinces à poutres et la charge.
- Des pinces à poutres usées, déformées ou endommagées ne doivent pas être mises en service.
- Aucune étiquette d'avertissement présente ne doit être retirée ou cachée.
- Ne pas nettoyer les pinces à poutres à l'eau ou avec un nettoyeur haute pression.
- Ne pas utiliser de pinces à poutres pour soulever des marchandises dangereuses, telles que des matériaux inflammables ou radioactifs.
- Les pinces à poutres sont à protéger contre toute utilisation non autorisée et non conforme après utilisation ou lorsqu'elles ne sont pas prêtes à l'emploi.

- En cas de doute sur l'utilisation, le contrôle, l'entretien ou autres, contacter le responsable de la sécurité ou le fabricant.

3 PREMIÈRE MISE EN SERVICE

Avant la première utilisation, s'assurer que

- les pinces à poutres correspondent à la commande et ne sont pas endommagées,
- le certificat de contrôle, la déclaration de conformité et l'instruction de service sont présents,
- les marquages et les documentations correspondent,
- la conservation convenable des documentations est assurée,
- des contrôles visuels et fonctionnels sont effectués et documentés par une personne qualifiée,
- les intervalles de contrôles techniques et la date du prochain contrôle sont déterminés,
- les pinces à poutres portent la vignette de contrôle et la date du prochain contrôle technique.

Éliminer les emballages dans le respect de l'environnement selon les réglementations locales.

4 PLAQUE D'IDENTIFICATION ET ÉTIQUETTE D'AVERTISSEMENT

La plaque signalétique et l'étiquette d'avertissement sont en allemand en raison de la certification TÜV. Les illustrations suivantes permettent de mieux comprendre :



5 MANIPULATION

Avant d'utiliser les pinces à poutre, lire le marquage et choisir la bonne taille en fonction de la charge à porter.



Le positionnement sécuritaire et l'absence de défaut sont à vérifier visuellement avant chaque utilisation des pinces à poutre.

Les pinces à poutres sont à positionner directement au-dessus du centre de gravité des charges.

N'utiliser les pinces à poutres que dans une plage de températures allant de -10 °C à +50 °C.

L'utilisation à proximité d'acides, de produits chimiques agressifs ou corrosifs ou leurs émanations est interdite.

6 MONTAGE ET DÉMONTAGE

6.1 Montage

1. Ouvrir les mâchoires de serrage en faisant tourner la tige filetée dans le sens antihoraire.
2. Faire passer la pince à poutre dans la membrure inférieure de la poutre en acier à l'endroit désiré.
3. Fermer les mâchoires en faisant tourner la tige filetée dans le sens horaire. Visser la broche à la main. **Attention risque de coincement !**



4. **Contrôles : Les mâchoires de serrage doivent enserrer complètement l'aile de la poutre. La pince à poutre doit être fermement reliée à la poutre en acier.**

5. La charge ne doit être accrochée que dans le tourillon porteur. Arrimer le dispositif de levage ou la charge de manière à ce que le dispositif d'arrimage (p. ex. crochet, œillet) soit au milieu du tourillon porteur.

6. En cas d'utilisation stationnaire prolongée, vérifier régulièrement la fixation des pinces à poutre.

Un soin particulier doit être apporté au montage pour que le filetage ne se bloque pas.

6.2 Démontage

1. Retirer toutes charges accrochées à la pince à poutre.
2. Ouvrir les mâchoires de serrage en faisant tourner la tige filetée dans le sens antihoraire jusqu'à ce qu'elle puisse être retirée de la membrure de la poutre en acier.



Attention risque de chute !

Veiller à ce que la pince à poutre ne puisse pas glisser des mains de manière incontrôlée et tomber !

7 CONTRÔLES

Contrôles et entretiens sont à la charge de l'exploitant !

L'exploitant est tenu de déterminer les cycles de contrôles !

Un contrôle par une personne habilitée est à effectuer au minimum une fois par an, en cas de fortes sollicitations plus souvent. Pour chaque pince à poutre, établir une fiche d'entretien sur laquelle tous les contrôles et toutes les mesures de maintenance sont documentés.

Une nouvelle certification des pinces à poutres est à effectuer au minimum tous les 4 ans.

Mettre immédiatement les pinces à poutres hors service si les dommages suivants sont constatés :

- marquages illisibles ou manquants
- déformations, criques, entailles, fissures ou forte corrosion
- utilisation hors de la plage de températures admissible
- si la vis filetée est difficile à actionner

8 MAINTENANCE ET RÉPARATION

8.1 Pièces de rechange

En raison de la construction rivetée, une réparation par remplacement de pièces individuelles n'est pas possible. Il n'existe donc pas de pièces de rechange.

Vérifier la lubrification suffisante des points d'articulation et des filetages à chaque montage et démontage, relubrifier selon la nécessité.

Une fine pellicule de graisse polyvalente disponible dans le commerce est suffisante.

Lubrifier le filetage sur toute la longueur.

8.2 Mise en déchet

Mettre les pinces à poutres déposées à la ferraille en conformité avec les réglementations locales.

9 ADRESSE SAV

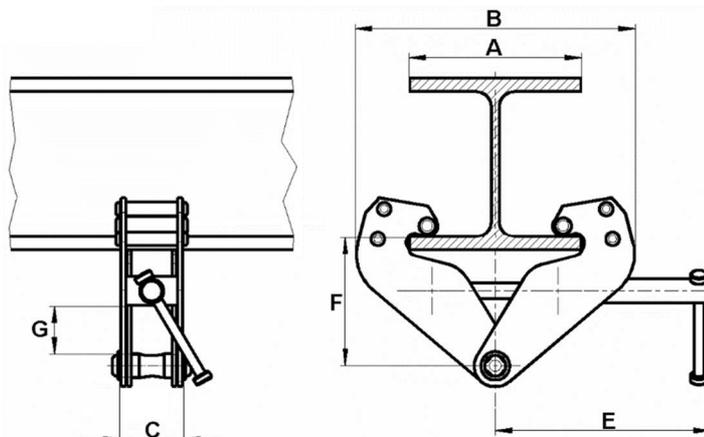
THIELE GmbH & Co KG, Postfach 8040, 58618 Iserlohn, Allemagne

Tél. : +49(0)2371/947-0

Les instructions de service et de montage actuelles sont disponibles en fichiers PDF téléchargeables sur le site Internet de THIELE.



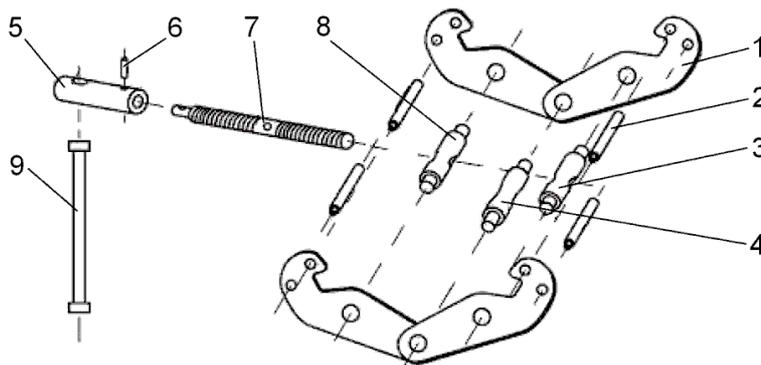
10 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



Modèle ►		TM-BC-10	TM-BC-20	TM-BC-30	TM-BC-50	
Charge de travail (WLL)	[t]	1	2	3	5	
Largeur d'aile A	[mm]	75 - 220	75 - 220	80 - 320	80 - 320	
Dimensions	B _{min.}	[mm]	180	180	235	235
	B _{max.}	[mm]	360	360	490	490
	C	[mm]	64	74	103	110
	E	[mm]	215	215	260	260
	F _{min.}	[mm]	102	102	140	140
	F _{max.}	[mm]	155	155	225	225
G _{min.}	[mm]	25	25	45	45	
Poids	[kg]	3,8	4,6	9,0	11,0	

Pièces de construction :

- 1 Mâchoire de serrage
- 2 Boulon
- 3 Boulon de broche gauche
- 4 Boulon portant
- 5 Adaptateur
- 6 Vis
- 7 Broche filetée
- 8 Boulon de broche droit
- 9 Levier



11 GARANTIE

Les pinces à poutres TM sont garanties 1 an à compter de la date d'achat. La garantie s'applique aux matériels ou variantes défectueux. Les pièces d'usure ainsi que les pièces sursollicitées ou mal utilisées sont exclues de la garantie.

12 STOCKAGE

Entreposer les pinces à poutres dans un endroit propre et sec à des températures entre 0 et +40 °C.

